

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GRUPO ANTOLIN BESANCON - site PL sur la commune principale de l'AIOT 4 Rue du Gay 25220 Chalezeule.

La référence de votre dossier est A-4-9ALTMBQU3 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/05/2024 à 09h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **0005904165**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32835873400080**

Raison sociale **GRUPO ANTOLIN BESANCON**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

8 RUE GÉRARD MANTION

8 RUE GÉRARD MANTION

besancon

25000 BESANCON

Signataire

Qualité : **Directeur d'usine**

Référent

Fonction : **Responsable HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GRUPO ANTOLIN BESANCON - site PL**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **4 Rue du Gay 25220 Chalezeule**

X : 931115

Y : 6689527

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **30/06/2024**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Chalezeule 25220 (000 , AO , 0184)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2663	2663-2-b	Stockage de pneumatiques	D

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Aucun produit dangereux n'est présent sur le site (plateforme logistique) Les produits réutilisables seront transférés sur le nouveau site et les produits non réutilisables seront évacués vers les centres de traitement agréés. Les BSD seront mis à disposition sur demande. Les déchets non dangereux (papiers, cartons...) seront transférés dans des centres de valorisation et les bons d'enlèvements seront conservés.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le site n'est pas clôturé mais est surveillé via un système d'alarme. Après l'évacuation des déchets et des équipements, les accès au bâtiment donnant sur l'extérieur seront verrouillés ou cadénassés. Dans la bâtiment, les énergies seront déconnectées, les transformateurs et armoires électriques seront cadénassés.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Concernant le risque incendie, toutes les matières combustibles types papiers, cartons, palettes bois, caisses palettes plastiques et emballages plastiques seront transférés. Aucun combustible ne sera présent. En l'absence d'activité, le risque d'incendie ou d'explosion apparaît limité. En outre, les risques d'intrusion et de malveillance seront réduits au regard des mesures envisagées. Les zones d'accès seront fermées.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Des diagnostics de pollution ont été réalisés par Socotec Environnement. Les conclusions sont les suivantes: "En considérant l'aménagement actuel du site, les résultats sont compatibles avec un usage industriel, sur la base du schéma conceptuel."

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Aucune installation ou produit à risque ne sera présent sur le site. Vu que les activités sont à l'arrêt, aucun rejet industriel ne sera réalisé. Les coordonnées de l'exploitant seront affichées à l'entrée du bâtiment de sorte que ce dernier soit contacté en cas d'urgence dans le secteur du site (incendie...)

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Sans objet

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Sans objet

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

